

C'est de leur présent et de notre avenir dont il s'agit

20 novembre 1989, 20 novembre 2009...

Oui, c'était il y a 20 ans.

Le 20 novembre 1989, l'ONU (Organisation des Nations Unies), ratifiait la Convention Internationale des Droits des Enfants (C.I.D.E.).

Dès 1979, sa rédaction commençait. 10 ans d'efforts diplomatiques, 10 années de mobilisation des Organisations non Gouvernementales (O.N.G.), pour écrire à plusieurs mains la Convention Internationale des Droits des Enfants.

Une volonté universelle.

Une première mondiale qui reste exception. Après ce 20 Novembre historique, chaque pays était invité à la signer ou la faire adopter par son parlement selon les constitutions.

20 ans après, deux pays manquent toujours à ce rendez-vous : la Somalie pour des problèmes constitutionnels, et les Etats Unis. La première puissance économique et militaire continue de défier l'intérêt international.

Bien sûr, une convention ne peut régler à elle seule les problèmes de santé, de faim, d'éducation, de protection...

Mais sa ratification par chaque pays devait imposer ses principes comme lignes conductrices.

Ne nions pas les importants progrès accomplis dans de nombreux domaines. Mais ne sous-estimons pas les importants efforts qu'ils restent à faire.

Bien sûr, nos premières pensées vont pour les enfants de « là-bas », victimes de la guerre, de la faim, de la soif, de la maladie. Mais regardons aussi les enfants « d'ici », ou si près de nous, qui ne peuvent se soigner convenablement, avoir un toit. Ces enfants qui ont constamment peur parce qu'ils ne sont pas de la même couleur ou de la même culture. Parce que maman ou papa n'arrive pas à payer l'électricité. Parce que si l'école est gratuite, les études continuent de coûter trop chères. Et, il y a aussi les enfants ni « d'ici », ni de « là-bas ». Ces enfants pourtant de notre Terre mais de nulle part.

A l'occasion de cet important anniversaire, nous pouvons poursuivre et intensifier notre engagement avec celles, et ceux qui nous proposent de décliner les « Droits des Enfants en un devoir de société ». L'exigence d'une « vraie vie d'enfant » est plus que jamais un combat moderne. N'est ce pas une des plus belle et plus importante responsabilité de notre société.

Parce que chacun a le droit de conjuguer le bonheur au présent. Et que depuis j'en ai aujourd'hui.
Ensemble,
Bernard BAUDE

Vendredi 20 Novembre

TOUS ENSEMBLE, SEMONS NOS ESPOIRS ET PLANTONS LA PREMIERE PIERRE DE LA MEDIATHEQUE DE MERICOURT

Autour de

Isabelle PETONNET, Sous-Préfet de Lens

Dominique DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais

Bernard BAUDE, Maire de Méricourt

Rose-Marie JULLIARD, Adjointe au Maire Déléguée au Développement de la Vie Culturelle

Le Collectif Médiathèque de Méricourt

- 17H30, rendez-vous sur place entrée rue de la Gare
- Plantation de l'Arbre à Livres
- Les enfants des écoles sèment leurs espoirs pour le monde de demain
- Mise en lumière des piliers du développement durable avec le collectif TEA et les enfants des écoles de Méricourt
- 18H30 : Vin d'Honneur à l'Espace Sportif Jules Ladoumègue
(Transport an autocar possible : renseignements au 03 21 69 92 92)

Vendredi 20 Novembre de 19H à 20H30

A l'Espace Sportif Jules Ladoumègue,

RENCONTRE/DEBAT

POURQUOI UNE TELLE RENCONTRE ?

"...Parce qu'il nous faut bien reconnaître la réalité de ce que vivent les enfants de France dans leur vie quotidienne : si leur sort d'enfants d'un pays riche et à tradition sociale bien ancrée n'a rien à envier en règle générale à celui de beaucoup d'autres enfants dans le monde, le tableau, comparé à d'autres pays riches, n'est pas à l'avantage de la France (*). Le respect de leurs droits, condition nécessaire de leur bien-être actuel et futur, n'est pas au rendez-vous pour tous les enfants de France aujourd'hui..."

Extrait proposition d'une loi d'orientation de DEI France

(*) Selon une étude de l'UNICEF : "La pauvreté des enfants en perspective"

Avec la participation de

Yoshie KAGA, Spécialiste du programme petite enfance de l'UNESCO

Baudouin CUSIN-BERCHE, Secrétaire Général Adjoint de DEI France

Dominique DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais

Stéphane JOLLANT, Président de Enjeu

André RAMBERT, Président de la Fédération CAF Pas-de-Calais

Jacques BOULNOIS, Directeur de la CAF

Bernard BAUDE, Président de ADDER, Maire de Méricourt

Thierry ROULETTE, Avocat au Barreau de Seine St Denis

La rencontre sera animée par Hervé DUJARDIN, Journaliste à Radio Scarpe Sensée

Une collation sera servie à l'issue de la rencontre.

Samedi 21 Novembre

Place Jean Jaurès

La Municipalité vous propose un spectacle en famille

CIRQUE ACHILLE ZAVATTA

Venez nombreux passer un moment de détente convivial, inoubliable en famille !

2 séances : 14H30 et 18H - Tarif unique : 2 euros

Inscriptions au Centre Social et d'Education Populaire Max-Pol Fouchet, rue

Jean Jacques Rousseau à partir du

Lundi 09 Novembre 2009

(Tél. 03 21 74 65 40)

(Présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile - Dans la limite des places disponibles)

MÉRICOURT ACTUALITÉS N°37
NOVEMBRE 2009

"Spécial 20 Ans des Droits des Enfants"

Directeur de la Publication : Bernard BAUDE, Maire
Rédaction, Photographies et Conception graphique :
Service Communication - Ville de Méricourt

MERICOURT

actualités

"L'esprit de la Convention Internationale des Droits des Enfants, C'EST UN PROJET DE SOCIETE"

Stéphane JOLLANT est le président national de l'association d'éducation populaire Enjeu. Ce Méricourtois, que ses fonctions ont appelées en région parisienne, a bien voulu répondre à nos questions dans le cadre du vingtième anniversaire de la Convention international des droits des enfants. 20 ans peut paraître un bel âge, enthousiasmant et plein de promesses d'avenir. Pourtant, Stéphane et les militants d'Enjeu, ne fêteront pas cet anniversaire sans énoncer encore tout le chemin à parcourir. Pour eux, la Convention doit maintenant se muer en véritable projet de société, et ne pas rester confinée au stade des bonnes intentions. Explications.

NUMÉRO SPÉCIAL



NOVEMBRE 2009

Rendez-vous pour
LA POSE DE LA 1ère PIERRE
DE LA MEDIATHEQUE
P.4

➔ Depuis le 20 novembre 1989, date de la signature de la Convention internationale des Droits des enfants à New York, au siège de l'Organisation des nations unies (ONU), quelles avancées pouvons-nous constater ?

Des avancées, fort heureusement, il y en a eu en 20 ans ! Dans le domaine de la protection de l'enfance, par exemple, on peut noter une prise de conscience de nombreux États. Cela est vrai également pour un droit à la scolarité qui se répand dans les pays émergents, même si ce mouvement reste trop lent. En France, la Couverture maladie universel (CMU) est une avancée essentielle, née directement de la Convention et qui proclame un droit à la santé pour les enfants. Cependant, ces avancées, absolument nécessaires, ne doivent pas devenir pour autant l'arbre qui cache la forêt des problèmes à résoudre. On assiste, en effet, à une sorte de déviance de l'esprit même de la Convention, et qui consiste à parer au plus pressé, à concevoir les droits des enfants uniquement pour les enfants en souffrance dans le monde. Encore une fois, lutter contre la pédophilie, par exemple, est indispensable. Mais il ne faut pas oublier que la Convention est avant tout un projet mondial de société.

➔ Un projet de société ? C'est-à-dire ?

Nous partons du principe de l'indivisibilité des droits. Cela signifie qu'il est impossible d'envisager pour un enfant une scolarité efficace sans tenir compte de son droit à un logement décent, son droit à la santé, son droit à une alimentation saine, son droit à accéder à la culture, aux loisirs, aux vacances... Chacun de ces droits se conjugue avec les autres. En réaffirmant cette indivisibilité des droits, nous voulons revenir à ce que Jean-Pierre Rosenczweig revendique comme « idée primordiale de départ » de la Convention.

Par exemple, nous comptons 2 millions d'enfants en France sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre est énorme puisqu'il suggère que dans une classe de 30 élèves, 5 connaissent sans doute une vie d'enfant dans un logement insalubre, ne mangeant pas tous les jours à leur faim de gosses, n'ayant pas accès à des soins dentaires, ophtalmologiques, etc. Et quand est-il des autres, de ceux qui sont au-dessus du seuil de pauvreté, seuil, rappelons-le, fixé arbitrairement ? Ont-ils vraiment les moyens pour autant de bénéficier pleinement de leur droit à l'épanouissement personnel et collectif ?



Sont-ils à l'abri de maltraitements ? C'est dans ce sens que nous parlons de projet global de société.

➔ Les droits à l'éducation, à la santé, au logement décent... paraissent, il est vrai, indispensables. Mais quand est-il des droits aux loisirs, aux vacances ? Ne sont-ils pas des caprices de sociétés riches ?

Sont considérés comme partant en vacances ceux qui s'absentent plus de 4 jours de leur domicile, et à plus de 40 kilomètres. Or, selon ces critères, on en arrive au constat qu'un tiers des enfants Français ne connaît pas les vacances ! Si vous appelez ça une société riche... Non, le droit aux vacances n'est pas un caprice de nantis. Partir en vacances, c'est aller à la découverte, c'est vivre une expérience enrichissante puisqu'elle participe à la connaissance d'autres lieux, d'autres habitudes, d'autres êtres humains ne pensant pas forcément comme nous. Si l'on considère de nouveau l'indivisibilité des droits dont je parlais tout à l'heure, le droit aux vacances s'inscrit complètement dans le cadre d'une éducation réussie, d'une meilleure santé, physique et morale, d'un épanouissement global.

➔ Comment voyez-vous les prochains 20 ans de la Convention ?

Si l'on garde à l'esprit le projet global de société inscrit, à mon sens, dans la Convention, le chemin est encore à tracer. Faut-il se réjouir, par exemple, que les villes accueillent de plus en plus d'enfants dans leurs centres de loisirs ? N'est-ce pas un indicateur qui montre les difficultés des parents à offrir une vraie vie à leurs enfants, coincés comme ils le sont entre le travail, ou l'absence de travail, et les ennuis financiers ? Toujours à titre d'exemple, et les exemples ne manquent pas, on tente de faire passer dans l'opinion que l'école maternelle, gérée par l'Éducation nationale, n'est pas, ou peu, indispensable. Et ainsi, sournoisement, on finit par accepter que ce soient les communes qui s'occupent des plus jeunes, avec des jardins d'enfants à la place des écoles. Mais pensez-vous qu'une ville comme Méricourt aura les mêmes moyens que Neuilly ? Autre exemple, le Maire de Méricourt, Bernard BAUDE, a pris un arrêté municipal interdisant les coupures de gaz et d'électricité sur la commune. Il s'est référé, justement, à la Convention internationale des droits des enfants et en revenant, une fois de plus, sur le projet



global de société. Formuler la question : « les enfants peuvent-ils faire leurs devoirs à la lumière d'une bougie dans un pays développé comme la France ? », c'est déjà y répondre !

En fait, pour résumer, j'insiste sur le retour à l'esprit de la Convention, et que nous pouvons résumer par ce que nous appelons les « 3 P » : Protection, parce qu'une société doit protéger ses enfants ; Prestation, car la société doit présenter des prestations de qualité en matière d'école, de santé, de culture, de loisirs, etc. ; et enfin, et parce qu'une société qui se respecte est une société qui est à l'écoute de ses enfants, le « P » de propositions, car les enfants ont des choses à dire pour peu que la société les écoute.

PROGRAMME 2009



Pour les 20 ans des Droits des Enfants, MERICOURT S'ENGAGE !

*"La politique de l'enfance et de la jeunesse, ça vous regarde !
Que souhaitons-nous pour les enfants de Méricourt ? L'avenir de nos enfants est trop important pour qu'on le confie à d'autres. Pourrions nous continuer nos actions avec les réformes fiscales et territoriales annoncées ?..."*

Venez en discuter !



Dans le cadre des Assises Locales, deux rencontres sont organisées sur cette thématique :

- ➔ Mardi 10 Novembre à 18H30 au Centre Social et d'Éducation Populaire Max-Pol Fouchet (Salle Daquin)
- ➔ Vendredi 13 Novembre à 18H30 à la Maison des Jeunes, rue Pierre Simon

Jeudi 19 et Vendredi 20 Novembre

A l'Espace Sportif Jules Ladoumègue, Méricourt accueille

LE VILLAGE DES DROITS DES ENFANTS

Durant deux jours, les enfants des écoles pourront jouer, découvrir, s'exprimer sur les droits des enfants pour le 20ème Anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant grâce à l'investissement toujours plus grand de nombreux bénévoles.